



DECISION N° 117/24/D/DG/CSMpi/CEN/YDE

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CEN/CIPM/2024 DU 10 DECEMBRE 2024 POUR LE
 RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE A LA CENAME, EN PROCEDURE D'URGENCE (LOT UNIQUE)

Le Directeur Général de la CENAME

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017, portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le Décret n° 2022/204 du 06 juin 2022 portant nomination du Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels;

Vu le Décret n° 2024/135 du 25 avril 2024, portant réorganisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux;

Vu la Circulaire n° _____/C/MINFI du _____ portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2025 ;

Vu la Résolution n°003/R/CAE/CENAME du 26 septembre 2024 portant Règles applicables aux marchés de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;

Vu la Résolution n°014/R/CAE/CENAME du 26 septembre 2024 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de passation des marchés de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres N°001/AONO/CEN/CIPM/2025 du 10 décembre 2024 pour le recrutement d'une société de gardiennage à la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;

Considérant la Correspondance n°009/L/CENAME/CIPM/2024 du 31 décembre 2024, du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CENAME, portant proposition d'attribution,

DECIDE :

Article 1 : Est déclaré attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/CEN/CIPM/2024 du 10 décembre 2024, pour le recrutement d'une société de gardiennage à la CENAME, en procédure d'urgence (lot unique) :

Lot unique « Prestations de gardiennage à la CENAME », PROTECT SECURITY SARL, pour un montant total Toutes Taxes Comprises (TTC) de 86 933 250 (quatre-vingt-six millions neuf cent trente-trois mille deux cent cinquante) Francs CFA, reparti en trois (3) tranches comme suit :

Montant	Tranche ferme (12 mois)	1 ^{ère} tranche conditionnelle (12 mois)	2ème tranche conditionnelle (12 mois)	Montant total (36 mois)
HORS TVA	24 300 000	24 300 000	24 300 000	72 900 000
TTC	28 977 750	28 977 750	28 977 750	86 933 250

Article 2 : Le Directeur Général de ladite compagnie ou son représentant dûment désigné, est invité à se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement du projet de Lettre-commande.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ PCA ;
- ✓ P/CIPM
- ✓ Archives / Chronos.



Fait à Yaoundé,
Le Directeur Général,

31 DEC 2024

Dr SALIHOU SADOU